

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Session ordinaire



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE**ANALYSE : Délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat avec Nutrition International Sénégal****Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 07 novembre 2022**

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités territoriales, modifiée ;
Vu le décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu la délibération n° 01 en date du 15 février 2022 portant élection des adjoints au maire de la ville de Pikine ;
Vu le procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;
Sur le rapport de présentation du Maire de la ville de Pikine;

- DELIBERE -

Article premier : Il est autorisé au Maire, la signature avec Nutrition International Sénégal, d'une convention de partenariat pour la soumission d'une proposition pour le financement de la phase 2 du projet « Villes saines pour les adolescents ».

Article 2 : Cette convention a pour but d'améliorer le bien-être des jeunes de la Ville de Pikine.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie le 07 novembre 2022**Le Maire**
Abdoulaye THIMBO